

# SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



## Rapport financier trimestriel

**POUR LE TRIMESTRE AYANT PRIS FIN LE 30 JUIN 2022**

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
Méthode de présentation .....	3
<b>Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs</b> .....	<b>4</b>
Changements importants aux autorisations.....	5
Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente.....	6
<b>Risques et incertitudes</b> .....	<b>8</b>
<b>Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes</b> .....	<b>9</b>
<b>État des autorisations (non vérifié)</b> .....	<b>11</b>
<b>Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifiées)</b> .....	<b>12</b>

## Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction du Service correctionnel du Canada (SCC), tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [budget principal des dépenses](#). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ni d'un examen.

L'objectif du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et, d'autre part, en contribuant, au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, article 3). Une brève description des activités de programme du SCC peut être consultée dans la [partie II du budget principal des dépenses](#) et le [Plan ministériel 2022-2023](#).

### **Méthode de présentation**

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. [L'état des autorisations](#) joint à ce rapport traite des autorisations de dépenser accordées par le Parlement et mises à la disposition de l'organisation, conformément au [budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2022-2023, au titre duquel une première avance de crédits provisoires a été octroyée le 31 mars 2022<sup>1</sup> et le solde des crédits, le 24 juin 2022<sup>2</sup>. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le ministère ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le SCC dispose d'un Fonds renouvelable (CORCAN) compris dans les autorisations législatives budgétaires figurant dans [l'état des autorisations](#) ci-joint. CORCAN est chargé de contribuer à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. Une autorisation permanente continue

<sup>1</sup> Attribué par décret C. P. [2022-0319](#).

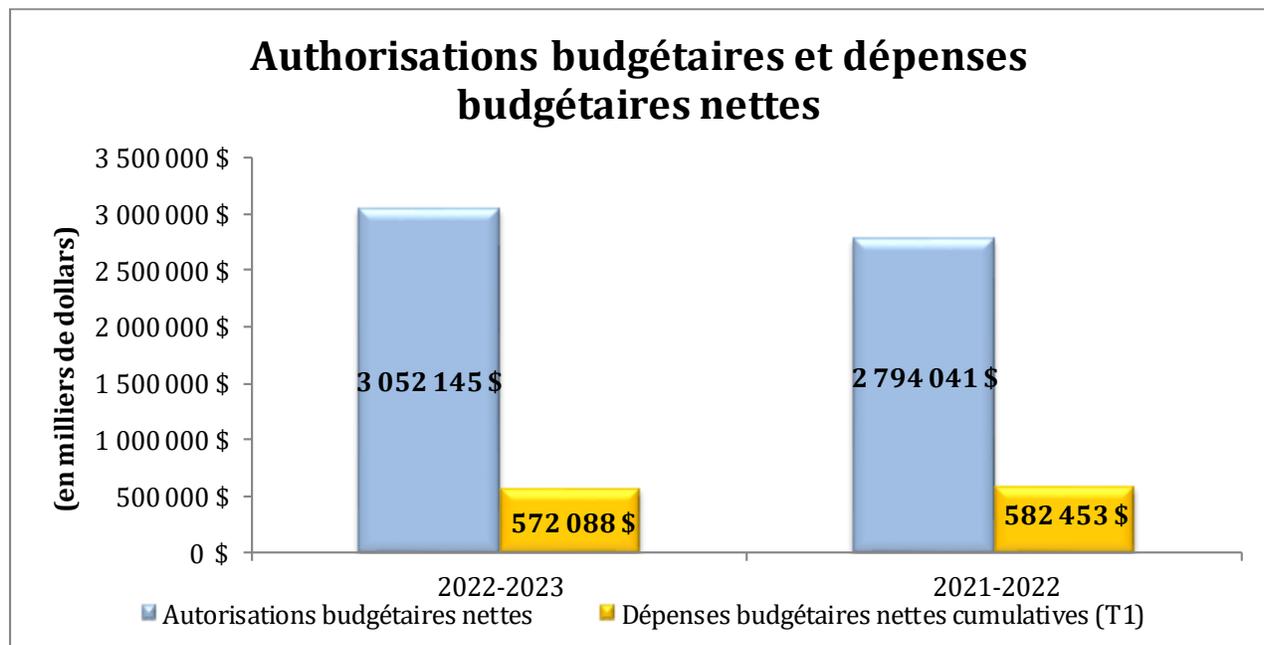
<sup>2</sup> Attribué par décret C. P. [2022-0834](#).

du Parlement permet à CORCAN d'effectuer des paiements à partir du Trésor afin de couvrir le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations et le financement temporaire des déficits d'exploitation accumulés, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 20 millions de dollars. C'est dans le budget supplémentaire des dépenses (A) 2020-2021<sup>3</sup>, que cette limite, qui était de 5 M\$, fut augmentée. Cette augmentation a été demandée à la suite d'une réduction du chiffre d'affaires et des activités découlant de la pandémie de COVID-19. Cette limite diminuera graduellement jusqu'en 2025-2026, après quoi elle reviendra au seuil initial de 5 millions de dollars.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) dispose également d'une autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC) qui n'est actuellement utilisée que pour les transactions avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Le total lié à l'autorisation de RNC pour 2022-2023 s'élève à 3,9 millions de dollars, ce qui permet au SCC de facturer à la CLCC des services de gestion de l'information et de technologie de l'information selon le principe du recouvrement intégral des coûts différentiels. Dans le présent rapport, les autorisations de RNC sont déduites du crédit 1 du SCC, dépenses de fonctionnement.

### Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le graphique ci-dessous présente une comparaison entre les autorisations budgétaires totales et les dépenses budgétaires nettes en date du 30 juin 2022 et du 30 juin 2021 pour l'ensemble des autorisations de fonctionnement, de dépenses en capital et de dépenses législatives du SCC.



<sup>3</sup> Émis au moyen du décret C. P. [2020-510](#) le 26 juin 2020.

### ***Changements importants aux autorisations***

Comme l'indique [l'état des autorisations](#) pour la période qui s'est terminée le 30 juin 2022, les autorisations totales du SCC ont **augmenté de 258,1 millions de dollars, soit une hausse de 9,2 %**, pour l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

#### **Crédit pour dépenses de fonctionnement**

Le crédit pour dépenses de fonctionnement du SCC a **augmenté de 219,5 millions de dollars, soit une hausse de 9,3 %**, par rapport aux autorisations à la fin de juin 2021, hausse attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 141,6 millions de dollars** liée au financement des recours collectifs ;
- Une **augmentation de 48,6 millions de dollars** pour le remboursement de la portion financée des augmentations des conventions collectives ;
- Une **augmentation de 24,9 millions de dollars** pour la Transformation du système correctionnel fédéral (projet de loi C-83) ;
- Une **augmentation de 13,8 millions de dollars** pour le financement approuvé pour le Soutien au Service correctionnel du Canada (Budget 2020) ;
- Une **augmentation de 8,1 millions de dollars** pour le financement lié aux variations des prix et du volume des biens et services achetés ;
- Une **augmentation de 1,1 million de dollars** liée au report du financement inutilisé de 2020-2021 réservé à l'initiative Solutions innovatrices Canada ;
- Une **augmentation de 0,7 million de dollars** liée au financement des services de santé mentale et des fermes de CORCAN (Budget 2018) ;
- Une **diminution de 11,8 millions de dollars** pour alléger les pressions financières liées à la COVID-19 ;
- Une **diminution de 3,6 millions de dollars** pour la réduction des dépenses de voyages (Budget 2021) ;
- Une **diminution de 3,1 millions de dollars** liée au transfert de fonds à Services partagés Canada pour les Opérations TI du gouvernement (Budget 2021) ;
- Une **diminution de 0,4 million de dollars** liée au transfert de fonds à la Gendarmerie royale du Canada pour les Services de vérification des dossiers par les forces de l'ordre ;
- Une **diminution de 0,2 million de dollars** liée au transfert de fonds à Services partagés Canada pour un transfert permanent lié à la Révision des services administratifs ;
- Une **diminution de 0,2 million de dollars** du financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

#### **Crédit pour dépenses en capital**

Le crédit pour dépenses en capital du SCC a **augmenté de 26,0 millions de dollars, soit une hausse de 13,8 %**, par rapport aux autorisations à la fin de juin 2021, hausse attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 24,7 millions de dollars** liée au report des fonds inutilisés de 2020-2021 pour la réalisation de projets d'immobilisations ;
- Une **augmentation de 1,3 million de dollars** liée à l'initiative de Transformation de la gestion financière.

### **Autorisations législatives budgétaires**

Les autorisations législatives budgétaires du SCC **ont augmenté de 12,6 millions de dollars, soit une hausse de 5,1 %** par rapport aux autorisations à la fin de juin 2021, hausse attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 14,0 millions de dollars** liée à l'allocation pour la contribution de l'employeur aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés ;
- Une **augmentation de 1,1 million de dollars** de dépenses associées aux produits de l'aliénation de biens excédentaires de l'État ;
- Une **diminution de 2,5 millions de dollars** découlant d'un prélèvement sur l'autorisation du fonds renouvelable de CORCAN.

### **Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente**

Comparativement à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires nettes depuis le début de l'exercice **a diminué de 10,4 millions de dollars, soit une baisse de 1,8 %**, principalement en raison des facteurs suivants :

- Les dépenses pour le personnel **ont diminué de 12,9 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
  - Une **diminution de 8,3 millions de dollars** en dépenses salariales, liées aux primes à la signature payées l'année dernière après la ratification des conventions collectives pour 2020-2021 ;
  - Une **diminution de 5,0 millions de dollars** en paiements rétroactifs, après la ratification des conventions collectives pour 2020-2021 ;
  - Une **diminution de 0,3 million de dollars** en indemnités de départ ;
  - Une **augmentation de 0,7 million de dollars** en cotisations de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés. Le montant sera ajusté en fin d'exercice selon les dépenses salariales totales.
- Les dépenses en services professionnels et spéciaux **ont augmenté de 3,8 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
  - Une **augmentation de 3,1 millions de dollars** des dépenses pour les centres résidentiels communautaires, surtout attribuable au nombre réel de jours-lits utilisés ;
  - Une **augmentation de 0,7 million de dollars** en frais de formation et frais correctionnels.
- Les frais de location **ont augmenté de 1,6 million de dollars**, surtout concernant les frais de licences et de maintenance dus au télétravail et des factures traitées plus tôt cette année comparativement à l'année dernière.

- Les frais de réparation et entretien **ont augmenté de 2,6 millions de dollars** en équipement « autre », surtout pour l'entretien du matériel de sécurité-incendie.
- Les dépenses en services publics, matériaux et fournitures **ont augmenté de 3,1 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
  - Une **augmentation de 1,6 million de dollars** pour l'indemnité de chaussures, versée une année sur deux ;
  - Une **augmentation de 1,5 million de dollars** en achat de médicaments, principalement contre l'hépatite C, afin de maintenir un stock adéquat pour les besoins opérationnels.
- Les frais en acquisition de machinerie et d'équipement **ont diminué de 2,9 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
  - Une **diminution de 2,1 millions de dollars** des dépenses en ordinateurs portables et autres articles informatiques, principalement causée par des commandes passées en 2020-2021 n'ayant pas été livrées avant le début de 2021-2022, pour que le SCC puisse maintenir ses activités durant la pandémie ;
  - Une **diminution de 0,8 million de dollars** en véhicules « autres » en raison d'un décalage dans l'achat des véhicules d'un trimestre à l'autre.
- Les paiements de transfert **ont augmenté de 1,0 million de dollars** à cause d'une entente de contribution signée avec un organisme sans but lucratif local en octobre 2021 et qui répond aux critères du Programme national de contribution en matière d'infrastructure du SCC.
- Les autres subventions et paiements **ont diminué de 4,5 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
  - Une **diminution de 2,5 millions de dollars** en règlements à l'amiable ;
  - Une **diminution de 2,0 millions de dollars** en paiements découlant d'ordonnances judiciaires.
- Une **augmentation nette de 2,4 millions de dollars** pour les revenus de CORCAN, attribuable à une amélioration des activités dans les établissements ainsi qu'à la réouverture progressive de l'économie en général.
- Une **augmentation de 0,2 million de dollars** pour les autres projets standard.

(en millions de dollars)

<b>Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifié)</b>	<b>Cumul annuel par rapport au cumul annuel précédent</b>
Dépenses budgétaires nettes totales pour 2021-2022	582,5
Dépenses budgétaires nettes totales pour 2022-2023	572,1
<b>Écart</b>	<b>(10,4)</b>
<b>Explication des écarts par article courant</b>	
Personnel	(12,9)
Services professionnels et spéciaux	3,8
Location	1,6
Réparation et entretien	2,6
Services publics, fournitures et approvisionnements	3,1
Acquisition de machines et de matériel	(2,9)
Paiements de transfert	1,0
Autres subventions et paiements	(4,5)
Recettes de CORCAN	(2,4)
Autres articles courants	0,2
<b>Total</b>	<b>(10,4)</b>

## Risques et incertitudes

Le [Plan ministériel 2022-2023](#) explique l'environnement actuel des risques et les principaux secteurs de risque pouvant affecter la réalisation des résultats stratégiques du SCC.

Le gouvernement fédéral a cessé le 20 juin 2022 d'exiger que ses fonctionnaires et ses fournisseurs puissent présenter une preuve de vaccination. Aussi, depuis le 27 juin 2022, il n'est plus nécessaire de présenter une preuve de vaccination pour effectuer une visite en établissement. Ses efforts pour prévenir et contrôler les infections se poursuivant, le SCC continuera à suivre les consignes des autorités de santé publique nationales, provinciales et locales. Le SCC entend relever les défis financiers existants et continuer de travailler à un plan de modernisation sur la période de planification de trois ans. En 2020-2021, le SCC a stabilisé son Système ministériel de gestion financière (SMGF) au moyen d'une mise à niveau technique Oracle; en 2022-2023, il continuera d'appliquer ses plans pour la modernisation future du SMGF au moyen d'une solution d'hébergement de contenu SAP.

Le SCC continue d'avoir des problèmes avec le système de paie Phénix. En raison de la complexité de ses effectifs et de la nature opérationnelle de l'organisation, le SCC a dû composer avec un nombre élevé de problèmes touchant la rémunération. Le SCC travaille sans relâche à l'interne, ainsi qu'avec des intervenants externes pour résoudre ces problèmes.

Les risques particuliers du SCC, tels qu'ils sont décrits dans le [Plan ministériel 2022-2023](#), sont le profil de plus en plus complexe et diversifié de la population de délinquants, le maintien des niveaux requis de sécurité opérationnelle dans les établissements et dans la collectivité, l'incapacité de mettre en œuvre son mandat et d'assurer la viabilité financière et la modernisation de l'organisation, la perte possible de l'appui des partenaires qui fournissent des services essentiels et des ressources aux délinquants, le maintien de la confiance du public envers le système correctionnel fédéral et le maintien d'un milieu de travail sûr, sécuritaire, sain, respectueux et axé sur la collaboration tel qu'établi par ses obligations juridiques et politiques, sa mission et son énoncé des valeurs.

Le SCC a mis en place des stratégies d'atténuation des risques pour faire face à ceux qui ont été mentionnés. L'approche intégrée permet au SCC de gérer les défis liés aux risques, d'assurer sa viabilité opérationnelle et de remplir son mandat.

## **Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes**

Dès le début de la pandémie, le Service correctionnel du Canada (SCC) a mis en place des mesures rigoureuses de prévention et de contrôle des infections au sein de ses unités opérationnelles. Plus de 84 % de la population carcérale a reçu au moins une dose du vaccin et plus de 81 % des détenus sont entièrement vaccinés et plus de 56% sont complètement vaccinés avec une dose supplémentaire. Puisque la situation s'est stabilisée, le SCC reprend graduellement les visites des détenus avec les mesures de santé publique appropriées en place.

CORCAN, organisme de service spécial du SCC, gère un fonds renouvelable avec l'autorisation de dépenser ses revenus. En raison des mesures relatives à la COVID-19, CORCAN n'a pas pu fonctionner dans des conditions normales. Par conséquent, la limite de prélèvement de CORCAN est passée à 20,0 millions de dollars après l'approbation du Conseil du Trésor. Cette limite diminuera graduellement jusqu'en 2025-2026, après quoi elle reviendra au seuil initial de 5,0 millions de dollars.

Le SCC a reçu des investissements importants par l'entremise de l'Énoncé économique de l'automne (2018) afin de rehausser les services de santé mentale pour les délinquants, et appuie les modifications visant à transformer le système correctionnel fédéral, en particulier en soutien au projet de loi C-83. Le projet de loi C-83 — *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi* — a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Les modifications visent à éliminer l'isolement préventif et disciplinaire et à instaurer un nouveau modèle correctionnel comprenant le recours aux unités d'intervention structurée (UIS) pour les détenus qui ne peuvent être gérés de façon sécuritaire au sein de la population carcérale régulière. Le SCC poursuit ses efforts en vue d'apporter les modifications nécessaires à l'infrastructure, à élaborer des politiques ainsi qu'à embaucher et à former le personnel pour assurer le fonctionnement des UIS. Le financement pour ces initiatives a augmenté progressivement sur une période de cinq ans pour se stabiliser à l'exercice financier 2024-2025.

Les changements suivants ont été apportés au personnel de la haute direction, depuis juin 2022 :

- Jay Pyke : auparavant, le sous-commissaire régional de la région de l'Atlantique a été nommé au poste de commissaire adjointe, Gestion des ressources humaines.

## **Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

\_\_\_\_\_ Original signé par  
Anne Kelly,  
Commissaire

\_\_\_\_\_ Original signé par  
Tony Matson,  
Dirigeant principal des finances

*Ottawa, Canada*  
21 août 2022

## État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2022-2023			Exercice financier 2021-2022		
	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement</b>						
Dépenses brutes de fonctionnement	2 582 790	506 433	506 433	2 363 293	513 673	513 673
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	-	-	(3 943)	-	-
<b>Dépenses nettes de fonctionnement</b>	<b>2 578 847</b>	<b>506 433</b>	<b>506 433</b>	<b>2 359 350</b>	<b>513 673</b>	<b>513 673</b>
<b>Crédit 5 – Dépenses en capital</b>	<b>213 794</b>	<b>10 572</b>	<b>10 572</b>	<b>187 797</b>	<b>10 998</b>	<b>10 998</b>
<b>Autorisations législatives budgétaires</b>						
Dépenses brutes de CORCAN	109 527	20 153	20 153	108 388	21 036	21 036
Revenus bruts de CORCAN	(109 731)	(26 728)	(26 728)	(106 106)	(24 316)	(24 316)
Dépenses nettes de CORCAN (Revenus)	(204)	(6 575)	(6 575)	2 282	(3 280)	(3 280)
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	1 416	1	1	366	-	-
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	258 292	61 657	61 657	244 246	61 062	61 062
	259 381	61 658	61 658	244 612	61 062	61 062
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>3 052 145</b>	<b>572 088</b>	<b>572 088</b>	<b>2 794 041</b>	<b>582 453</b>	<b>582 453</b>
<b>Autorisations non budgétaires</b>	45	-	-	45	-	-
<b>Autorisations totales</b>	<b>3 052 190</b>	<b>572 088</b>	<b>572 088</b>	<b>2 794 086</b>	<b>582 453</b>	<b>582 453</b>

Des renseignements supplémentaires sont fournis à la page suivante.

\*N'inclus que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Note: À la période se terminant le 30 juin 2022 l'autorisation de CORCAN de prélever des fonds au-delà de ses revenus était de 20 millions de dollars, de cette somme 0,2 millions de dollars ont été utilisés, ce qui laisse un solde résiduel de 19,8 millions de dollars. À titre comparatif, à la fin du mois de juin 2021, l'autorisation de CORCAN de prélever des fonds au-delà de ses revenus était de 20 millions de dollars, dont 4,8 millions avaient été utilisés et un financement de 15,2 millions était alors disponible.

## Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2022-2023			Exercice financier 2021-2022		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses</b>						
Personnel	2 036 908	471 616	471 616	1 951 323	484 508	484 508
Transport et communications	25 674	3 398	3 398	13 546	2 435	2 435
Information	467	39	39	273	47	47
Services professionnels et spéciaux	506 537	63 418	63 418	369 586	59 628	59 628
Location	44 557	8 983	8 983	25 992	7 401	7 401
Réparation et entretien	26 877	5 379	5 379	23 691	2 776	2 776
Services publics, fournitures et approvisionnements	178 225	26 028	26 028	198 312	22 951	22 951
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages*	117 897	4 262	4 262	67 605	4 913	4 913
Acquisition de matériel et d'outillage*	92 613	2 479	2 479	115 856	5 352	5 352
Paiements de transfert	720	1 000	1 000	120	-	-
Autres subventions et paiements	135 344	12 214	12 214	137 786	16 758	16 758
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>3 165 819</b>	<b>598 816</b>	<b>598 816</b>	<b>2 904 090</b>	<b>606 769</b>	<b>606 769</b>
<b>Moins les recettes affectées aux dépenses (Revenus)</b>						
Crédit de revenue net	(3 943)	-	-	(3 943)	-	-
CORCAN	(109 731)	(26 728)	(26 728)	(106 106)	(24 316)	(24 316)
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>(113 674)</b>	<b>(26 728)</b>	<b>(26 728)</b>	<b>(110 049)</b>	<b>(24 316)</b>	<b>(24 316)</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>3 052 145</b>	<b>572 088</b>	<b>572 088</b>	<b>2 794 041</b>	<b>582 453</b>	<b>582 453</b>

\*Ces dépenses représentent principalement les dépenses du crédit 5 (Capital).